



## **MAIRIE DE LA NEUVILLE EN HEZ**

1 Rue du 8 Mai 1945

60510 LA NEUVILLE EN HEZ

Tél. 03 44 78 95 43

Fax. 03 44 78 01 20

[mairie.laneuvillenhez@wanadoo.fr](mailto:mairie.laneuvillenhez@wanadoo.fr)

### **COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU 14 SEPTEMBRE 2021**

Le 14 septembre 2021 le Conseil Municipal dûment convoqué le 7 septembre 2021, s'est réuni à la salle des fêtes afin de respecter les mesures barrières suite à l'épidémie du Covid-19, à 20h30, sous la Présidence de Monsieur Jean-François DUFOUR, Maire.

**PRÉSENTS** : Messieurs et Mesdames DUCOLLET Gérard, VENTURINI Angélo, DEVISSCHER Arnaud, LEFORT Evelyne, LEMOINE Jean-Luc, MARSEILLE Martine, RONGERAS Paul, GAUSSORGUES Éric, GALLI Laurence, LEQUEUX Amélie, EVRARD Isabelle et BONFILS Rémi.

**POUVOIR** : Madame LECANUET-LIBERGE Sarah a donné pouvoir à Madame LEQUEUX Amélie.

**ABSENTE EXCUSÉE** : Madame Nadine HELIE.

Madame LEFORT Evelyne a été élue secrétaire de séance.

#### ***Désignation d'un secrétaire de séance***

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-1 à L2122-17,

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il vous est proposé de désigner, Madame LEFORT Evelyne, pour assurer ces fonctions. S'il n'y a pas d'observation, il est demandé au secrétaire de séance de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

***Désignation d'un membre titulaire et  
d'un membre suppléant de la CLETC***

La commission locale d'évaluation des charges transférées, conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C IV, est obligatoirement composée de conseillers municipaux de communes membres de la communauté d'agglomération du Beauvaisis,

Par délibération en date du 19 février 2020, le conseil communautaire a fixé à 2 le nombre de représentants pour chaque commune à raison d'un membre titulaire et d'un membre suppléant, à l'exception de la ville de Beauvais qui dispose de 6 membres titulaires et 6 membres suppléants.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de désigner pour la commune de LA NEUVILLE EN HEZ :

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de désigner :

Le représentant titulaire : Monsieur Jean-François DUFOUR,

Et

Le représentant suppléant : Monsieur Gérard DUCOLLET

***Demande de subvention de  
l'association ASNH Foot***

Suite à l'intervention de l'association ASNH FOOT, lors de la journée de villajoi, du 14 septembre 2021. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de leur accorder une subvention, supplémentaire et exceptionnelle de 300 € au titre de 2021.

L'association devra joindre un relevé d'identité bancaire ainsi que son numéro SIRET Afin d'établir le mandat administratif, pour le paiement de cette subvention.

***Fermeture de la Régie de recettes  
De la commune***

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fermer la régie de recette n° 180 de la commune de LA NEUVILLE-EN-HEZ.

Cette fermeture sera effective dès le dépôt des derniers chèques et numéraire.

***Création d'un budget annexe pour le projet  
« Commerces et gîtes communaux »***

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la création d'un budget annexe, concernant le projet « Commerces et gîtes communaux ». Cette activité sera assujettie à la TVA.

Les dépenses passées sur le budget communal, numéro budget 37500, seront transférées vers le budget annexe, une fois créé.

***Projet travaux Mairie :  
Présentation globale et financement***

Après avoir présenté le projet au Conseil Municipal de manière plus approfondie. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de voter les 2 emprunts concernant les travaux de **rénovation de la Mairie** et autorise le maire à signer les contrats de prêts.

**1) Prêt à taux fixe**

Montant : 80 000 €  
Durée : 15 ans  
Taux : 0.85 %  
Intérêts : Annuel

Et

**2) Prêt à court terme en attente versement de la TVA**

Montant : 70 000 €  
Durée : 2 ans  
Taux variable : 0.80 % EURIBOR 3 mois

***Projet Saint Louis : Rénovation Fontaine et  
Statue Saint Louis, Lavoir et égayoir :  
Présentation globale et financement***

Après avoir présenté le projet au Conseil Municipal de manière plus approfondie. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de voter les 2 emprunts concernant le **projet Saint Louis** et autorise le maire à signer les contrats de prêts.

**1) Prêt à taux fixe**

Montant : 35 000 €  
Durée : 8 ans  
Taux : 0.46 %  
Intérêts : Annuel

Et

**2) Prêt à court terme en attente versement de la TVA**

Montant : 19 000 €  
Durée : 2 ans  
Taux variable : 0.80 % EURIBOR 3 mois

***Projet travaux Commerces et gîtes communaux :  
Présentation globale et financement***

Après avoir présenté le projet au Conseil Municipal de manière plus approfondie.  
Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de valider la proposition pour la **ligne de trésorerie** et autorise le maire à signer le contrat.

Montant : 110 000 €

Durée : 12 mois

Taux : 0.54% AU 10.09.2021 EURIBOR 3 MOIS

***Convention avec l'association « Forme »  
Située à Estrées Saint Denis***

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de passer une convention de mise à disposition de personnel, avec l'association « FORME SERVICES » située 54 avenue de Flandre 60190 ESTREES SAINT DENIS du 16 septembre 2021 au 31 août 2022.

***Rapport d'activités 2020  
De la bibliothèque municipale « Germain Montier »***

Le maire a remis 1 copie du rapport d'activités 2020 de la bibliothèque municipale « Germain Montier » à chaque conseiller.